

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00083
Numéro SIREN : 530 682 004
Nom ou dénomination : 2LH

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2019 sous le numéro de dépôt 2460

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

2LH

Le Bout de Bas
Lieudit Tercey
61570 Saint Loyer des Champs

V/REF :

N/REF : 2011 B 83 / 2019-B-2460

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 14/08/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

2LH

Société par actions simplifiée

Le Bout de Bas

Lieudit Tercey

61570 Saint Loyer des Champs

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2460 le 14/08/2019

R.C.S. ALENCON 530 682 004 (2011 B 83)

Fait à ALENCON le 14/08/2019,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : <u>Sas 2LH</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>Le bout de bas 61570 SAINT-LOYER-DES-CHAMPS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>53068200400011</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	430 809	
	Créances rattachées à des participations	CB	BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	430 809	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 926
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	1 052	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	14 977	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	445 787	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Certifié Conforme à l'Original

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Sas 2LH		Exercice N		31/12/2018	
						Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 149 000)				DA	149 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)				DC		
	Réserve légale (3)				DD	14 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)				DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)				DG	175 701	
	Report à nouveau				DH	845	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	19 882	
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées *				DK	10 754	
			TOTAL (I)		DL	371 082	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
		TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
			TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	14	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)				DV	67 600	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	4 041	
	Dettes fiscales et sociales				DY	3 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	50	
Compte régul.	Autres dettes				EA		
	Produits constatés d'avance (4)				EB		
		TOTAL (IV)		EC	74 704		
Ecart de conversion passif *		(V)		ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	445 787		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	74 704			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	
	Autres Produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW 3 756	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE 1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 3 757	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG -3 757	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 20 625	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 21	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP 20 646	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 1 188	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU 1 188	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV 19 458	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 15 701	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>Sas 2LH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-4 181
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 646
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	764
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	19 882
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	20 646
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 015
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		Sas 2LH		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN		LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
Autres participations			8U	430 759	8V	8W 50		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V		
TOTAL IV			LQ	430 759	LR	LS 50		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	430 759	ØH	ØJ 50		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM		MN	
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	
Avances et acomptes			NC	ND		NE		
TOTAL III			IY	NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		M7		
	Autres participations			1Ø		ØY 430 809	ØZ	
	Autres titres immobilisés			11	2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			12	2E		2F	
	TOTAL IV			13	NJ		NK 430 809	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	ØK		ØL 430 809	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l' entreprise : Sas 2LH			Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	11 885	11 885	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	2 041	2 041		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX			VT	13 926	VU 13 926	VV	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	14	14		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 041	4 041			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 000	3 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	50	50			
Groupe et associés (2)		VI	67 600	67 600			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	74 704	VZ 74 704		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	48
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 615	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise Sas 2LH										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	912	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	42 000					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	41 933		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	42 845		Report à nouveau	ZG	845						
										TOTAL II		ZH	42 845
												(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			YU					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YV					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 594				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	162				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 756	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z				
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *										ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1.47 %	
	- Numéro de centre agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	-4 718	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 3 0 6 8 2 0 0 4 0 0 0 1 1					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec la SAS CNS CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE à effet 01/01/2013.

Les sociétés 2LH et CNS ont décidé de retenir la méthode de répartition résultant de l'article 223 A du CGI tel qu'actuellement en vigueur et aux termes duquel les solutions principales suivantes s'appliquent :

- chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, et de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard dont la société mère est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dues par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe. Cette disposition oblige donc chaque société intégrée fiscalement à suivre, exercice par exercice, l'évolution de sa situation fiscale comme si elle n'était pas membre du groupe et comme si elle était imposée séparément.

- l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe, se calcule en faisant abstraction des déficits réalisés depuis l'entrée en fonction de cette société dans le groupe lesquels sont réputés appartenir à la société mère.

- en conséquence la SAS CNS devra comptabiliser la charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe. La SAS 2 LH enregistrera, pour sa part, dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe due par elle et le cumul de la charge d'impôt comptabilisée par ses filiales.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234	120 000	101 083	100.00	19 018
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

Informations financières (5)		Capital (6)		Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)		Quote-part du capital détenu en %		Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)		Montant des cautions et avais donnés par la société (7)		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)		Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)		Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)		
		Nette		Brute																
Filiales et participations (1)																				
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)																				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)																				
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)																				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS																				
1. Filiales non reprises au §A :																				
a. Filiales françaises																				
CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234																				
120 000 101 083 100,00 420 000 420 000 1 218 419 19 018 20 625																				
b. Filiales étrangères																				
2. Participations non reprises au §A :																				
a. Dans des sociétés françaises																				
b. Dans des sociétés étrangères																				

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques	11 885	11 885	
		Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)	2 041	2 041	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	13 926	13 926		
Renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	14	14		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	4 041	4 041		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 000	3 000		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	50	50		
Groupe & associés (2)	67 600	67 600		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	74 704	74 704		
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	6 615			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	48			



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

Non recensés

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

Non recensés

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Non recensés



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Non recensés



AD

2LH
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 149.000 €
Siège social : BOISCHAMPRE (61570)
SAINT LOYER DES CHAMPS
Le Bout de Bas Lieudit Tercey
RCS ALENCON 530.682.004

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 7 JUN 2019

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Proposition d'affectation du résultat :

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 19.882,19 €, de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende global de 9.000 euros, soit un dividende de 3,02 euros par action éligible en totalité à l'abattement de 40%, tel que prévu au 2 du 3° de l'article 158 du CGI et ouvrant droit à cet abattement en totalité pour être servi à une personne physique. L'option au titre de cet abattement est à exercer chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus par l'associé unique, pour la totalité des revenus du patrimoine.

La mise en paiement interviendra dans les délais légaux.

La Société restera redevable des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu afférents à cette distribution, le cas échéant.

- Virement du solde du résultat au poste « autres réserves » y compris les centimes additionnels.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle que les dividendes distribués, au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice clos	Dividende	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
Distribution de réserves AG 18 juin 2018	10.000 €	10.000 €	/
31/12/2017	/	/	/
Distribution de réserves AG 6 juin 2017	9.000 €	9.000 €	/
31/12/2016	16.875 €	16.875 €	/
31/12/2015	7.875 €	7.875 €	/

Vote :

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme
Le Président



In Extenso

2LH

Le bout de Bas, Lieu-dit Tercey

61 570 – SAINT LOYER DES CHAMPS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2018

In Extenso
Orne

**30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX**

In Extenso

2LH

Société par actions simplifiées

Le Bout de Bas

Lieu-dit Tercey

61570 – SAINT LOYER DES CHAMPS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la Société 2LH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2LH relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations financières.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses et données retenues pour l'évaluation de ces actifs et nous nous sommes assurés de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 06 Juin 2019
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE


Sébastien LANDAIS

ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Valeurs au 31/12/18		% de l'actif	Valeurs au 31/12/17		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
ACTIF						
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations	430 809		430 809	97	430 759	97
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	430 809		430 809	97	430 759	97
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				3		3
Clients (3)						
Clients douteux, litigieux (3)						
Autres créances (3)	11 885		11 885		14 639	
Groupe et associés (3)	2 041		2 041			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 052		1 052		196	
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 977		14 977	3	14 835	3
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	445 787		445 787	100	445 594	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL



BILAN - PASSIF

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 149 000)	149 000	33	149 000	33
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		43		36
Réserve légale	14 900		14 900	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	175 701		143 701	
Report à nouveau	845		912	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 882	4	41 933	9
SITUATION NETTE	360 328	81	350 446	79
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	10 754	2	10 754	2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	371 082	83	361 200	81
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14		6 670	2
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	67 600	15	72 258	16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	2 430	1		
Fournisseurs, factures non parvenues	1 611		2 591	1
Dettes fiscales et sociales	3 000	1	2 875	1
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	50			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	74 704	17	84 394	19
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	445 787	100	445 594	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

74 704

84 394

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL



COMPTE DE RÉSULTAT

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						139
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						139
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	3 756		5 898		-2 142	-36
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1				1	977
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 757		5 898		-2 141	-36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 757		-5 898		2 141	-36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

92

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	20 625		46 000		-25 375	-55
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21				21	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	20 646		46 000		-25 354	-55
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 188		1 724		-537	-31
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 188		1 724		-537	-31
RÉSULTAT FINANCIER	19 458		44 276		-24 817	-56
RÉSULTAT COURANT avant impôts	15 701		38 377		-22 676	-59
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-4 181		-3 556		-625	18
TOTAL DES PRODUITS	20 646		46 000		-25 354	-55
TOTAL DES CHARGES	764		4 067		-3 303	-81
Bénéfice ou Perte	19 882		41 933		-22 051	-53

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec la SAS CNS CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE à effet 01/01/2013.

Les sociétés 2LH et CNS ont décidé de retenir la méthode de répartition résultant de l'article 223 A du CGI tel qu'actuellement en vigueur et aux termes duquel les solutions principales suivantes s'appliquent :

- chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, et de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard dont la société mère est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dues par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe. Cette disposition oblige donc chaque société intégrée fiscalement à suivre, exercice par exercice, l'évolution de sa situation fiscale comme si elle n'était pas membre du groupe et comme si elle était imposée séparément.

- l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe, se calcule en faisant abstraction des déficits réalisés depuis l'entrée en fonction de cette société dans le groupe lesquels sont réputés appartenir à la société mère.

- en conséquence la SAS CNS devra comptabiliser la charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe. La SAS 2 LH enregistrera, pour sa part, dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe due par elle et le cumul de la charge d'impôt comptabilisée par ses filiales.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL
/



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234	120 000	101 083	100.00	19 018
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL
✓



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices	11 885	11 885	
		Etat & autres			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)	2 041	2 041		
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	13 926	13 926		
Renvois	(1)	Montant			
	(2)	des			
		- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	14	14		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	4 041	4 041		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques : Autres impôts, tax & assimilés	3 000	3 000		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	50	50		
Groupe & associés (2)	67 600	67 600		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	74 704	74 704		
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	6 615			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	48			

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

Non recensés

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

Non recensés

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Non recensés

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

42



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Non recensés

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



84